



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>18242</b>	De <b>M. Thibaut François</b> ( Rassemblement National - Nord )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Europe et affaires étrangères		<b>Ministère attributaire</b> > Europe et affaires étrangères
<b>Rubrique</b> >aquaculture et pêche professionnelle	<b>Tête d'analyse</b> >Augmentation du nombre d'aires marines protégées	<b>Analyse</b> > Augmentation du nombre d'aires marines protégées.
Question publiée au JO le : <b>04/06/2024</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Thibaut François interroge M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur la récente décision du gouvernement du Royaume-Uni qui crée de nouvelles aires marines protégées. La récente création de treize aires marines protégées par les autorités britanniques, dont six en mer du Nord et dans la Manche, met gravement en danger le secteur halieutique. Le secteur de la pêche artisanale est déjà confronté à de nombreux défis, notamment la diminution de leurs zones d'exploitation à cause de la création de parcs éoliens offshore, la concurrence déloyale avec les navires de pêche industrielle ou encore la flambée des prix du carburant. Face à cette décision du Royaume-Uni qui, sous couvert de protection de l'environnement, est en réalité en train d'exclure les pêcheurs français de ses eaux, mettant ainsi en danger un secteur déjà fragilisé, des mesures sont nécessaires pour assurer l'avenir du secteur français. Il souhaiterait connaître les mesures qui seront prises pour protéger les zones d'exploitation des pêcheurs et dans quel délai les pêcheurs peuvent espérer voir une amélioration de la situation.